

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

LUNDI 22 MAI 1916

La justice militaire allemande vient de condamner à un an et trois mois de prison M. le chanoine Cocheteux, directeur de l'institut Saint-Louis à Bruxelles, arrêté le 14 avril (1) et accusé d'avoir conseillé à certains élèves de son établissement de quitter le pays pour rejoindre l'armée belge. Elle a condamné à dix ans de travaux forcés M. l'abbé Truyens, professeur au même Institut, qui aurait fourni à des élèves les indications nécessaires pour passer en Hollande (2).

Le magistrat, chargé de requérir, avait réclamé du tribunal, à charge de M. le chanoine Cocheteux, une peine de cinq années de travaux forcés pour une faute que les juges ne sont pas parvenus à établir. Aussi n'ont-ils pas osé porter la peine à la limite demandée par le ministère public (3).

Les jeunes gens impliqués dans cette affaire ont écopé respectivement à concurrence de 4 mois, 4 mois, 3 mois et 2 mois de prison. Le Gouverneur général, sans tenir compte de leur jeunesse, a décidé, en outre, qu'à l'expiration de leur peine, ils seraient tous les quatre envoyés en

Allemagne jusqu'à la cessation des hostilités.

(1) 14 avril 1916, voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160414%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Truyens fut, impliqué dans une autre affaire. Voir 6 septembre 1916.

(3) M. le chanoine Cocheteux a été libéré le 4 septembre 1916 à l'intervention de Mgr Locatelli, nonce du pape.